



DEVENIR MEMBRE DU CLUB DE GOLF PINEGROVE

Conditions

- Remettre le formulaire d'adhésion complété et signé ainsi qu'un chèque de 1 000 \$ (fait à l'ordre du Club de golf Pinegrove inc.) en guise de dépôt.
- Le / la candidat(e) sera invité(e) à se présenter à une rencontre avec le président ou un représentant du comité des membres.
- Procédure de ballottage auprès des membres.
- Adoption de la candidature par le Conseil d'administration.
- Paiement du droit d'entrée et des frais annuels.

Catégories de membre offertes

MEMBRE À PART ENTIÈRE

La personne qui devient « membre » et à laquelle tous les membres associés se rattachent, qui possède le plein droit de vote, une pleine participation dans la régie du Club et les pleins privilèges de jeu. La cotisation annuelle et le droit d'entrée varient en fonction de l'âge avec les sous-catégories 19 - 24 ans, 25 - 29 ans et 30 - 34 ans.

Catégories qui sont associées au membre à part entière

Membre conjoint(e)

Le/la conjoint(e) du membre à part entière dont les restrictions de jeu sont les mercredis entre 11h30 et 14h. Les samedis il/elle peut prendre un départ après 11h et les dimanches après 10h (option non disponible pour les membres corporatifs option 2 et 3)

Membre intermédiaire

L'enfant, le gendre ou la bru du membre à part entière âgé entre 19 et 34 ans qui peut jouer selon les mêmes restrictions que le/la membre conjoint (e). (Option non disponible pour les membres corporatifs option 2 et 3)

Membre junior

L'enfant du membre à part entière âgé entre 8 et 18 ans. Les membres juniors de 12 ans et moins peuvent jouer sur le parcours seulement s'il est accompagné d'un membre adulte âgé de 19 ans et plus et ce membre adulte doit s'assurer que le temps de jeu et les règles de golf soient respectés. De plus, il est interdit à un enfant âgé de moins de 12 ans de traverser l'avenue des Pins sans être accompagné d'un adulte. Privilèges de jeu disponibles sur demande. (Option non disponible pour les membres corporatifs option 2 et 3).

MEMBRE CORPORATIF

Un membre corporatif est une entité dotée ou non de la personnalité juridique.

Membre corporatif option 1 (avec droit de vote)

Un membre corporatif option 1 doit désigner la personne physique qui bénéficiera des pleins privilèges de jeu. La personne physique désignée doit être liée au membre corporatif option 1 par une relation d'affaires ou professionnelle selon laquelle la personne désignée est soit un employé, un dirigeant ou un actionnaire majoritaire du membre corporatif option 1. La personne désignée peut demander l'adhésion de son / sa conjoint(e) ou de ses enfants au même titre qu'un membre à part entière.

Membre corporatif option 2 (pas de droit de vote)

Un membre corporatif option 2 doit désigner une personne physique principale et une personne physique secondaire qui bénéficieront des droits de jeu. Les personnes physiques désignées doivent être liées au membre corporatif option 2 par une relation d'affaires ou professionnelle selon laquelle les personnes désignées sont soit des employés, des dirigeants ou un actionnaire majoritaire du membre corporatif option 2. Les personnes physiques principale et secondaire désignées par le membre corporatif option 2 ne qualifient pas pour l'abonnement des membres de leur famille, soit juniors, intermédiaires ou conjoint(e).

Membre corporatif option 3 (pas de droit de vote)

Un membre corporatif option 3 doit désigner une personne physique principale et jusqu'à trois autres personnes physiques secondaires qui bénéficieront des droits de jeu. Les personnes physiques désignées doivent être liées au membre corporatif option 3 par une relation d'affaires ou professionnelle selon laquelle les personnes désignées sont soit des employés, des dirigeants ou un actionnaire majoritaire du membre corporatif option 3. Les personnes physiques principale et secondaires désignées par le membre corporatif option 3 ne qualifient pas pour l'abonnement des membres de leur famille, soit juniors, intermédiaires ou conjoint(e).

Consommation minimum en boisson et nourriture selon la catégorie de membre choisie.